



Communications de l'Exécutif

suite à la séance du Conseil municipal du 21 septembre 2021

22 septembre 2021

Lors de sa séance du mardi 21 septembre 2021, le Conseil municipal a traité des points suivants :

Accueil de Mme Alexandra DERUAZ, nouvelle secrétaire générale dès le 6 septembre 2021.

Le Conseil municipal a eu le plaisir d'accueillir et de rencontrer Mme Alexandra DERUAZ, nouvelle secrétaire générale dès le 6 septembre 2021.

Rapports des commissions

- a) Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 28 avril 2021. Mme Caroline DOMBRE, déléguée.
- b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 25 mai 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
- c) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 8 juin 2021. Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente (délibérations N^{os} 2020-2025 – D – 035 et D - 036).
- d) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 29 juin 2021 et du mardi 14 septembre 2021 (succinct) (délibération N° 2020 – D – 037). Mme Claire THIBAUT BULLIARD, Présidente.

 **Ces rapports sont joints au procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021 (après validation).**

Délibérations

Le Conseil municipal a voté les délibérations suivantes :

Délibération N° 2020-2025 D – 035

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'500'000 F pour l'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités des immeubles sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42

Vu le crédit d'engagement de TTC 75'000 F pour l'étude des installations de chauffage, ventilation, régulation, ainsi que de la physique du bâtiment sis route de la Côte-d'Or 1-3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42, voté par le Conseil municipal le mardi 14 juin 2016 (Délibération N° 2015-2020 D – 034), approuvée par le Département présidentiel le 5 septembre 2016 ;

Vu le crédit d'engagement de TTC 1'200'000 F pour la réalisation de l'enveloppe thermique du bâtiment sis route de la Côte-d'Or 1-3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42, voté par le Conseil municipal le mardi 16 avril 2019 (Délibération N° 2015-2020 D – 102), approuvée par le Département présidentiel le 26 avril 2019 ;

Vu les présentations de l'audit des installations sanitaires existantes par le bureau Energy Management et de la transformation des boxes en arcades d'activités par le bureau Durisch & Durisch en commission « Urbanisme et constructions » le mardi 8 juin 2021 ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Urbanisme et constructions » du mardi 4 mai pour la transformation des boxes en arcades d'activités ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commissions « Urbanisme et constructions » du mardi 8 juin 2021 pour la réalisation des travaux d'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités ;

Sous réserve de l'autorisation de construire ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide
en présence de 15 de ses membres
(majorité simple)
par 15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. De réaliser les travaux d'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités des immeubles sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 2'500'000 F destiné à ces travaux auquel il conviendra d'ajouter le montant du crédit d'étude de TTC 75'000 F. et le crédit d'engagement de TTC 1'200'000F pour la réalisation de l'enveloppe thermique, soit au total TTC 3'775'000 F, dont à déduire d'éventuelles subventions.

3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de TTC 2'500'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Délibération N° 2020-2025 D - 036

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 20'000 F pour la conduite d'une procédure ouverte soumise aux marchés publics, afin de désigner un architecte et un ingénieur civil pour le projet et la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 5270/RF 29, sise 10, route de la Côte-d'Or à Anières.

Vu la présentation du projet lors de la séance de la commission réunie « Urbanisme et constructions » et « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 27 octobre 2020 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal décide
en présence de 15 de ses membres**

(majorité simple)

par 15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'étude de TTC 20'000 F pour la conduite d'une procédure ouverte soumise aux marchés publics afin de désigner un architecte et un ingénieur civil pour le projet et la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle No 5270/RF 29, sise 10, route de la Côte d'Or à Anières, auquel il conviendra d'ajouter le montant du crédit d'étude de TTC 30'000 F, soit un total de TTC de 50'000 F.
2. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

Délibération N° 2020-2025 D – 037

**Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00
« Subventions à l'étranger »**

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu le crédit budgétaire de TTC 100'000 F, rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger » du budget de fonctionnement 2021, voté par le Conseil municipal le 17 novembre 2020, approuvé par le Département de la cohésion sociale et exécutoire le 19 janvier 2021 ;

Vu les discussions au sein de la commission « Sociale, culture et loisirs » lors de ses différentes séances et celle du mardi 14 septembre 2021, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger » ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide

en présence de 15 de ses membres

(majorité simple)

par 15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger » ;
2. De comptabiliser le montant de TTC 25'000 F dans le compte de résultats 2021 sur le compte 5930.00.36380.00 « Subventions à l'étranger ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Motions

Le Conseil municipal a voté la motion suivante et a répondu à une motion :

Motion 2020-2025 M - 003

Proposition présentée par les conseillers municipaux :

Pierre-Yves Dechevrens, Nicole Imhof, Eric Wehrli, Denyse Barbezat-Forni, Stéphanie Baron Levrat, Caroline Dombre, Philippe Gaillard, Yvonne Gustafson-Rieder, Guy Musy, Jean-Luc Richardet, Alexandre Soucas.

Proposition de motion

POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE DE TRANSPORT EN AUTO-PARTAGE

Vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111 ;

Vu la future mise à disposition de véhicules type Mobility aux habitants de la commune ;

Vu la possibilité de transporter des objets encombrants qui ne peuvent pas être fait avec des véhicules de tourisme habituels ;

Le Conseil municipal en présence de 15 de ses membres

À l'unanimité invite l'Exécutif à

étudier l'acquisition d'un véhicule utilitaire destiné au transport de marchandises en collaboration avec un organisme chargé de la location de véhicules.

Exposé des motifs

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint,

Actuellement ou dans le futur, de plus en plus de personnes renonceront à l'acquisition d'un véhicule individuel et se déplaceront soit par les transports publics, soit par mobilité douce ou, éventuellement suivant la distance, par un véhicule type Mobility.

Afin de palier à cette difficulté, il serait souhaitable de mettre à la disposition des habitant-e-s un véhicule utilitaire de transport en auto-partage pouvant être conduit avec un permis de conduire de catégorie B (max : 3,5 tonnes) pour le transport d'objets lourds dans la limite de la tare autorisée.

Dans la mesure du possible, il serait souhaitable que ce véhicule soit à propulsion électrique.

La gestion de ce service devrait être confiée à un organisme chargé de la location de véhicules tel par exemple Mobility.

Selon l'expérience menée sur notre commune, ce service de mise à disposition d'un véhicule utilitaire pourrait être étendu aux communes du COHERAN.

Réponse - Motion 2020-2025 M – 002 - A

Bibliothèque extérieure : "Prolongeons la vie des livres"

Réponse de l'Exécutif et de la commission sociale (séance du mardi 14 septembre 2021) – Séance du Conseil municipal du mardi 21 septembre 2021

Pour rappel, cette motion a été renvoyée à la commission « Sociale, culture et loisirs » pour traitement. Toutefois, l'Exécutif a étudié cette motion et fait part de ses observations.

Les infrastructures existantes mises en place à Anières sont actuellement situées :

- A l'épicerie (tonneau à livres).
- A la mairie provisoire (espace accueil et bibliothèque accessible au public). L'espace vers l'ancienne mairie a été supprimé en raison des travaux de rénovation.

L'Exécutif émet toutefois une proposition de placer un tonneau à livres (idem celui placé à l'épicerie) dans le hameau de Chevrens, vers l'ancien local des pompiers. Il pourrait être rapidement mis en place, tenant compte qu'un tonneau à livres est encore disponible.

Ultérieurement, quand les travaux du parking souterrain de la place du haut sera terminé, un espace d'échanges pour les livres pourrait être placé sous un édicule d'accès.

De plus, l'Exécutif prévoit différents aménagements publics sur la parcelle de Mme A. Bonhôte, dans le cadre de la rénovation du bâtiment, une fois que la Commune en aura la jouissance.

Commission sociale du mardi 14 septembre 2021

A l'unanimité, les membres de la commission sociale ont convenu de placer un tonneau à livres à Chevrens, près de l'ancien local des pompiers.

A l'unanimité, les membres de la commission sociale sont favorables, après travaux, de prévoir un espace pour l'échange de livres à la future place du haut.

A l'unanimité, les membres de la commission sociale ont donné leur accord pour aménager un espace de livres dans le bâtiment de Mme A. Bonhôte, propriété de la Commune, quand la Commune en aura la jouissance.

Objets renvoyés aux commissions du Conseil municipal pour étude

Commission « Finances » :

Révision du statut du personnel – LC 02 151

M. le Maire propose au Conseil municipal le renvoi de l'étude du règlement relatif au statut du personnel à la commission « Finances ».

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de la révision du statut du personnel à la commission « Finances » pour étude.

Révision du règlement relatif à la réserve conjoncturelle – LC 02 191

M. le Maire propose au Conseil municipal le renvoi de l'étude du règlement relatif à la réserve conjoncturelle à la commission « Finances ».

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de la révision du règlement relatif à la réserve conjoncturelle à la commission « Finances » pour étude.

Bâtiment de la douane de Chevrens

M. le Maire propose au Conseil municipal le renvoi de l'étude du projet d'acquisition du bâtiment de la douane de Chevrens à la commission « Finances ».

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du projet d'acquisition de la douane de Chevrens à la commission « Finances » pour étude.

Parcelle au chemin des Clapotis

Mme l'Adjointe propose au Conseil municipal le renvoi de l'étude de la parcelle au chemin des Clapotis à la commission « Finances ».

À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'étude de la parcelle au chemin des Clapotis à la commission « Finances » pour étude.

Panneaux informatifs sur la commune d'Anières

Suite à l'intervention d'un Conseiller municipal, le projet d'étude de la pose de panneaux informatifs sur la commune d'Anières est renvoyé à la commission « Assainissement, sécurité, routes, développement durable » pour étude.

En fin de séance, l'Exécutif répond aux questions diverses des Conseillers municipaux.

✍ Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Commune ou à la mairie.